

COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE

www.bois-sauvage.be

Cie du Bois Sauvage : Rachat d'actions propres – semaine du 03/11/2025 au 07/11/2025.

Mise en œuvre de l'autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2021

Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 03/11/2025 au 07/11/2025 :

Date de transaction	Nombre d'actions achetées	Prix moyen (€)	Prix maximum (€)	Prix minimum (€)	Montant total hors frais (€)
03/11/2025	98	250,0000	250,0000	250,0000	24.500,00
04/11/2025					
05/11/2025					
06/11/2025					
07/11/2025					
Total	98	250,0000			24.500,00

En vertu de l'article 8:4 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et associations, Compagnie du Bois Sauvage déclare avoir procédé aux opérations de rachat suivantes d'actions propres sur le marché réglementé NYSE Euronext Bruxelles. Au 07/11/2025, le nombre d'actions rachetées depuis le 25 novembre 2024 était de 13 860 (0,9 % du nombre total d'actions) pour un montant total de € 3 158 201,00 (cfr. notre communiqué de presse du 10/12/2024 17:45). L'historique des opérations est disponible sur www.bois-sauvage.be (section «Informations financières» - «Rachat d'actions propres»).